



Problemes de salaire et licenciement cdi

Par **joysassi**, le **13/08/2009** à **00:04**

Bonjour,rnvoila je suis en cdi depuis le 15 juin et a ce jour j ai des soucis avec ma paie je voudrais savoir quelle demarche a suivre et aussi savoir dans quel cas je peut etre viré merci d 'avance

Par **Visiteur**, le **13/08/2009** à **18:59**

bonsoir,rnrnquels problèmes ??? rnrnl'employeur n'est pas obligé de faire un virement.

Par **Cornil**, le **13/08/2009** à **23:51**

Encore une fois je trouve que la réponse de Carry est loin d'être cordiale. rnQuand "joysassi" demande "dans quel cas je peux être"viré" après avoir expose qu'il avait des problèmes de paiement, moi j'interprète cela surtout comme "comment réclamer mon salaire non payé en temps utile".rnLe salaire doit être payé à la fin de chaque mois, normalement sur le lieu de travail (espèces ou chèque), mais la jurisprudence admet, avec les paies informatisées, un paiement par virement au début du mois qui suit , sous réserve de respecter un règlement régulier.rnJe dirais pour ma part qu'un paiement par virement au-delà de 10 jours après la fin du mois peut être considéré comme abusif. bien qu'aucun texte précis n'existe à ce sujet. rnBon courage et bonne chance, "joysassi".rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la

convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)